

La «guerre des langues» peut-être, mais sans oublier l'italien

Le plurilinguisme est sans conteste un des grands atouts de la Suisse. Prenons-en soin plutôt que de gaspiller nos énergies en de vaines querelles.

Pourquoi s'intéresser à l'italien? Quels sont les attraits et l'utilité de cette langue et de cette culture? Pour répondre à ces questions, j'adopterai le point de vue d'un Italoophone qui considère la Suisse comme un espace privilégié de promotion du plurilinguisme. Je relèverai certains aspects importants qui justifient, à mes yeux, la nécessité de défendre et de valoriser la troisième langue nationale: la présence au Nord des Alpes d'une importante communauté italoophone, la valeur du plurilinguisme dans le contexte helvétique, l'importance sur le marché du travail de la capacité à manier plusieurs langues et, enfin, l'opportunité de pénétrer dans une langue et une culture.

L'italien en crise?

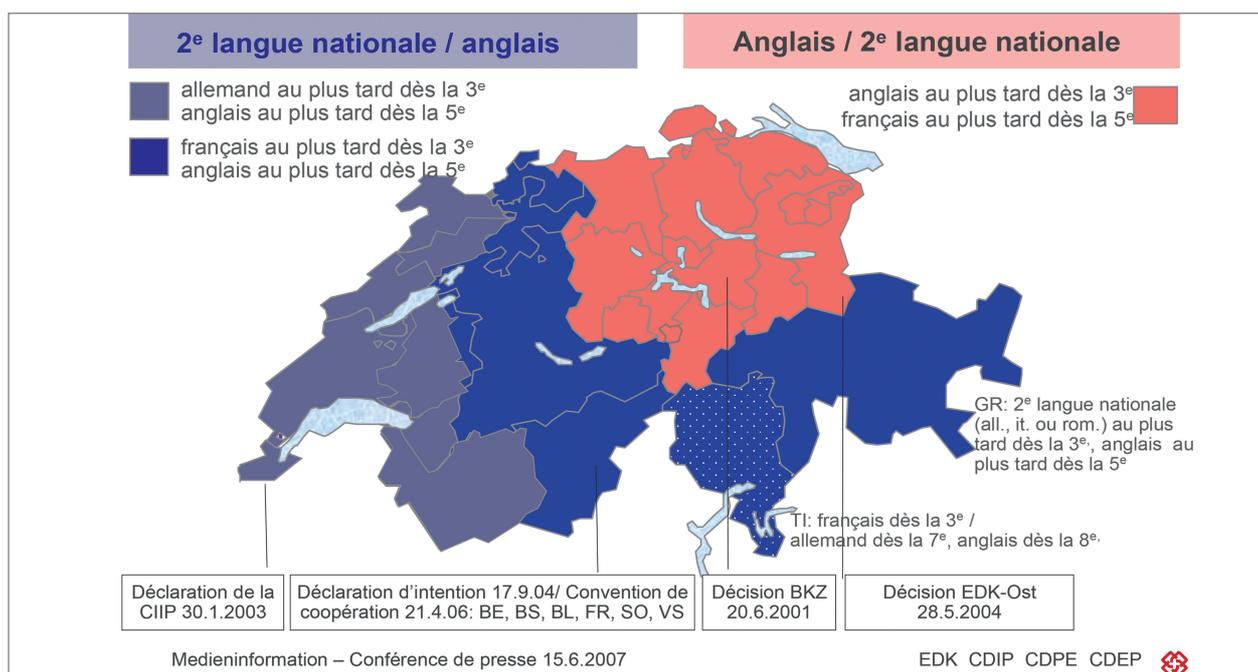
L'italien perd du terrain en Suisse. En 1970, 11,9% de la population résidente indique l'italien comme langue principale. Trente ans plus tard ce pourcentage ne s'élève qu'à 6,6%. Cette diminution s'explique par le recul de la migration italienne et par l'intégration des jeunes Italiens de la deuxième et de la troisième générations tant en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Selon le recensement fédéral de 2000, les

personnes qui déclarent parler l'italien en famille représentent 10,4% de la population. Au Nord des Alpes, le nombre de personnes dont l'italien est la langue principale s'élève à 294 590 contre 259 832 au Tessin et dans les régions italophones des Grisons.

De la valeur des langues et de celle de l'italien

Depuis quelques années, l'idée de limiter l'offre linguistique à l'école obligatoire à deux seules langues – une langue nationale et l'anglais – gagne d'importance. Dès le début du XXI^e siècle, le débat en Suisse quant au choix de la première langue étrangère enseignée (allemand/français ou anglais) fut animé tant au sein de l'opinion publique que dans les milieux politique et éducatif.

Le concordat HarmoS, adopté en 2007, propose un compromis accepté par la Suisse romande et la Suisse alémanique: débiter l'apprentissage d'une première langue étrangère en 5^e année HarmoS et celui d'une deuxième en 7^e année. Peu importe de commencer par l'anglais ou par une langue nationale. La Suisse romande a opté pour l'allemand première langue étrangère et la majorité des cantons alémaniques pour



L'enseignement des langues selon le concordat HarmoS [ordre d'introduction des langues selon les accord régionaux]

l'anglais. Cette stratégie de la CDIP déclenche aujourd'hui une nouvelle vague d'oppositions des parents, des enseignants et des milieux politiques. De l'italien, nulle trace; il est absent du débat, oublié...

Ce qui s'est passé pour l'italien risque fort toutefois de se reproduire pour le français. Plusieurs cantons de Suisse alémanique veulent, en effet, commencer l'apprentissage du français seconde langue étrangère au degré secondaire I. Dans le canton des Grisons, une initiative a été déposée dernièrement: elle demande qu'une seule langue soit enseignée à l'école primaire. Pratiquement, ce sera l'allemand ou l'anglais. Cela signifie que dans les régions germanophones, l'italien ne sera plus enseigné alors même qu'il s'agit d'une langue cantonale. Pourquoi en arrive-t-on là? Parce que l'italien jouit d'une faible considération et qu'il est jugé inutile.

Cette désaffection à l'égard des langues latines est en contradiction avec les résultats des études sur l'impact des connaissances linguistiques sur l'économie. Les recherches du professeur François Grin montrent en effet que si les Suisses renonçaient à leur plurilinguisme, le PIB diminuerait de 10%. Toujours en termes économiques, la connaissance des langues s'avère importante tant dans les relations internes qu'externes. Les langues nationales sont d'autant plus utiles que nos principaux partenaires commerciaux sont l'Allemagne, l'Italie et la France. L'italien s'avère donc être un instrument aussi précieux que l'allemand ou le français. En résumé: connaître et savoir faire usage de différentes langues est un facteur de richesse.

Pourquoi seules les minorités doivent-elles faire des efforts?

En septembre 2013, lors d'un débat à Berne, une personne qui jouit d'une certaine notoriété déclarait: «C'est connu, les Tessinois connaissent les langues nationales. On peut parler l'allemand ou le français avec eux.» Cette remarque, qui s'adresse aussi aux ressortissants du canton des Grisons, laisse entendre que les efforts d'apprentissage des langues déployés par les minorités du Sud des Alpes épargnent aux habitants du Nord l'obligation d'en faire autant et, en l'occurrence, d'apprendre l'italien. Autant dire qu'à force d'être bon élève, on risque d'être pénalisé. Pourtant, savoir parler les langues nationales, c'est aussi témoigner du respect qu'on leur doit. Sans compter qu'il s'agit de compétences précieuses qui aident à mieux connaître notre histoire et nous font pénétrer dans la diversité culturelle et sociale des diverses régions linguistiques. De ce point de vue, le Tessin déploie des efforts notables. Qu'on en juge. L'italien est la langue d'enseignement dès les classes enfantines, lesquelles sont fréquentées par la quasi totalité des enfants dès qu'ils

ont atteint l'âge de 3 ans. L'enseignement obligatoire du français commence en 5e année HarmoS et celui de l'allemand en 9e année. L'apprentissage de l'anglais, obligatoire pour tous les élèves, débute en 10e année. A ce degré, le français devient facultatif, mais 60% des élèves continuent à l'apprendre. Les enseignants des classes primaires prodiguent l'enseignement des langues jusqu'à la fin de la 7e année HarmoS. Passé ce degré, ce sont des enseignant-e-s diplômé-e-s en langues. Les lycées offrent toute une palette de langues: l'anglais, les langues nationales et d'autres langues encore. Si tout cela est possible au Tessin, sans aucun préjudice ni pour les élèves ni pour les enseignants, pourquoi n'en va-t-il pas de même ailleurs? Pourquoi observe-t-on tant de résistances surtout dans les cantons alémaniques?

La culture italienne: un riche patrimoine

Savoir une langue étrangère permet de s'enrichir d'un patrimoine de connaissances précieuses qui vont de l'art à la musique et du théâtre à la littérature. A cet égard, l'italien ne donne pas seulement des clés sur la culture italienne mais aussi sur la culture tessinoise. A l'ère de la mondialisation et des nouveaux moyens de communication, nous sommes plus au courant des événements qui se déroulent dans des pays lointains que dans les régions qui nous sont proches. Pourtant, il n'est pas inutile pour un Germanophone ou pour un Francophone de comprendre ce qui se passe en Suisse italienne, par exemple. Il nous faut donc impérativement soigner les liens qui nous unissent.

Des signaux peu encourageants pour l'italien

L'enseignement de l'italien connaît de nombreuses vicissitudes et tend à décliner au Nord des Alpes. La décision du gouvernement obwaldien de le supprimer comme option spécifique au lycée de Sarnen dès la rentrée 2012 en est un exemple. L'année précédente, Saint-Gall avait pris une mesure semblable. Les raisons en étaient avant tout financières: s'il faut appliquer un programme de coupes budgétaires, autant supprimer cette option que peu d'élèves choisissent. A Obwald, supprimer l'italien permettait de faire de la place pour l'enseignement des sciences. Désavouées par le conseiller fédéral Didier Burkhalter et par la Commission fédérale de maturité, les autorités obwaldiennes justifèrent leur décision en déclarant qu'un étudiant intéressé à suivre un cours d'italien pouvait se rendre à Lucerne. Le trajet en train est de 30 minutes. Maigre consolation pour le canton du Tessin! En 2005, l'Université de Neuchâtel présente un projet de suppression de la chaire d'italien. Cette proposition est acceptée par le Conseil de l'Université à une courte majorité. En dépit d'une pétition et des protestations des étudiants, l'italien a été rayé des programmes

d'études. Les raisons invoquées sont toujours les mêmes: les restrictions budgétaires, la nécessité de rationaliser et le nombre restreint d'étudiants qui suivent ces cours.

La défense de langues face à l'autonomie cantonale

Ceux qui ont à cœur de défendre l'italien en Suisse ont donc fort à faire. Il leur faut être vigilants, détecter certaines failles juridiques et contester les décisions que prennent certaines autorités cantonales. Parfois, ils réussissent (Saint-Gall, récemment Argovie et Berne); parfois ils échouent (Neuchâtel, Obwald). Défendre les langues minoritaires en Suisse implique donc de faire face à de nombreuses difficultés. L'autonomie cantonale l'emporte parfois. C'est le cas du canton d'Uri. Celui-ci était le seul canton de Suisse à enseigner l'italien première langue étrangère dès la 7^e année HarmoS. Dès l'année scolaire 2005/2006, l'italien est remplacé par l'anglais, lequel débute en 5^e année HarmoS. L'apprentissage de l'italien est désormais facultatif dès la 7^e année HarmoS.

L'italien absent de trop de lycées

Ces derniers temps, j'ai le sentiment que l'attention portée aux questions du plurilinguisme en Suisse diminue. Les raisons de ce désintérêt sont multiples: la forte poussée de l'anglais, les résultats souvent peu brillants obtenus dans l'enseignement d'une deuxième langue nationale et, enfin, les choix pragmatiques des cantons qui pénalisent les minorités linguistiques et culturelles. Les réglementations ayant trait aux langues ne sont pas toujours rigoureusement appliquées; il existe en effet une certaine distance entre les dispositions légales et leur application. Même si l'Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) protège explicitement les langues minoritaires, les cantons en font un usage contrasté. En effet, en dépit des dispositions de ladite Ordonnance, seule la moitié des lycées helvétiques propose l'italien comme discipline fondamentale. Ce constat est celui d'une communication de mars 2013 de la Commission suisse de maturité (CSM).

Les divergences entre les règlements et la pratique durant la scolarité obligatoire pourraient aussi découler de la généralisation d'HarmoS. L'article 4 al. 2 du concordat stipule: «Une offre appropriée d'enseignement facultatif d'une troisième langue nationale est proposée.»

Attendons le rapport de la CDIP de 2015 pour voir quels sont les cantons qui respecteront cette disposition. Celle-ci est d'ailleurs reprise par le *Lehrplan 21* et le PER. Actuellement l'offre de l'italien des cantons romands est fort diverse. Parfois, elle est inexistante, parfois elle s'adresse à tous les élèves, parfois unique-

ment à ceux qui suivent la filière gymnasiale. J'espère que les cantons romands qui défendent l'enseignement du français en Suisse alémanique proposeront celui de la troisième langue nationale à tous leurs élèves. S'ils ne le faisaient pas, ce serait difficile à comprendre. Il est d'ailleurs à souhaiter que tous les cantons offrent à leurs élèves la possibilité de suivre des cours d'italien facultatifs dans les derniers degrés de l'école obligatoire.

L'engagement du Forum pour l'italien en Suisse

En 2012, les Conseils d'Etat du Tessin et des Grisons ont décidé de créer le Forum pour l'italien en Suisse, lequel regroupe 34 organismes et associations. Les buts de ce Forum sont de promouvoir la culture italienne, d'insuffler de la vigueur au plurilinguisme et de s'assurer de la présence de l'italien dans l'administration fédérale et dans le système éducatif. Le travail ne se réduit pas au seul rôle de pompiers. Il s'agit de poursuivre une stratégie de valorisation de la langue et de la culture italiennes. A cet effet, il convient de travailler en réseau, de s'assurer de l'adhésion des institutions culturelles et scolaires intéressées à la promotion du plurilinguisme, de développer en quelque sorte une «politique étrangère» de la langue italienne en Suisse. A y regarder de plus près, à l'ère de la mondialisation, toutes les langues de Suisse sont minoritaires. Pourquoi dès lors ne pas collaborer et assurer l'essor de ce qui nous est cher: le plurilinguisme. ●

Site: www.forumperlitalianoinsvizzera.ch

